

BEYOĞLU

DIRECTION : Beyoğlu, l'hôtel Khédivial Palace — Tél. 41892
 REDACTION : Galata, Eski Bankasokak, Saint Pierre Han,
 No 7. Tél. : 49266

Pour la publicité s'adresser exclusivement
 à la Maison
 KEMAL SALIH - HOFFER SAMANON - HOUL
 Istanbul, Sirkeci, Aşirefendi Cad. Kahraman Zade Han.
 Tél. : 20094 — 20095

Directeur - Propriétaire : G. PRIMI

QUOTIDIEN POLITIQUE ET FINANCIER DU SOIR

A l'unanimité des 348 voix ISMET INONU a été élu ce matin à 11 h. 45 Président de la République

Atatürk est entré le 10 Novembre 1938 dans l'éternité.

Pour les hommes comme Lui, la mort n'est pas, en effet, le trou béant où se perd une existence ; c'est la consécration du culte dont la nation les entoure. Elle les fait apparaître aux yeux des masses épurées de tout ce qu'il peuvent avoir de temporel, de périssable, de transitoire, grandis à l'échelle des siècles et de l'histoire. Libérateur du sol national, artisan de l'émancipation morale de son peuple, véritable Père des Turcs, au sens le plus complet du mot, il était entouré déjà d'ailleurs d'un culte qui le rendait sacré aux yeux de dix sept millions d'êtres humains.

Sa vie, trop tôt tranchée, à un moment où son peuple attendait de Lui encore bien des directives, bien des conseils et bien des encouragements, offre un admirable exemple d'unité d'idéal, de continuité dans les aspirations et dans l'effort. Elle se résume tout entière en une lutte ininterrompue pour la grandeur, la liberté et la puissance du Turc.

Mais plus que par son souvenir, par la tendresse émue dont les générations l'entoureront, il vivra surtout par son œuvre.

Oeuvre essentiellement personnelle, volontaire, où l'intervention d'un tempérament de chef, d'une forte personnalité d'homme d'action se manifeste à tout moment pour forcer les événements, les dominer, les plier à ses vues, à l'impulsion impérieuse de sa personnalité puissante. Mais, si Atatürk a su vouloir avec une suprême et mâle énergie, on ne saurait assez souligner que ce qu'il a voulu coïncidait profon-

dément avec les aspirations profondes de tout son peuple.

Il s'opère au fond des sociétés, dans ce mystérieux subconscient des collectivités un travail lent, mystérieux, continu qui prépare les grandes phases par lesquelles la civilisation doit passer. Quand les esprits et les cœurs sont mûrs, il vient un homme qui trouve une formule, une expression concrète à ces sentiments et les transforme en idées. C'est ce qui fit Atatürk, suprême interprète de l'âme même de son peuple.

Il a été écouté, suivi, dans toutes ses initiatives, même les plus audacieuses, même les plus révolutionnaires précisément parcequ'il se révélait l'écho des volontés de son peuple en une phase déterminée de son histoire.

Ce qu'il pensait, combien ne l'avaient-ils pas senti confusément. Ce qu'il osa dire, simple adolescent de l'école du Harbiye, puis dans ses années d'apostolat en Syrie et à Salonique, le mot de République même qu'il a été le premier à prononcer, chacun l'avait murmuré, avec un soupir de regret ou peut-être de crainte quand les espions d'Abdul Hamit veillaient.

Il fut donc, par dessus tout, l'interprète fidèle des volontés de son peuple.

Maintenir son œuvre, la continuer et la défendre, ce sera pour ce peuple, ainsi que le disait le manifeste du gouvernement, si digne et si noble que nous avons publié hier, le moyen le meilleur et le plus sûr de rendre hommage à Celui qui n'est plus, qui par de-là l'existence terrestre, continuera à se pencher avec intérêt et amour sur cette République turque à laquelle il avait consacré le meilleur de lui-même.

G. PRIMI



COMMUNIQUE DU PRESIDENT INTERIMAIRE de la REPUBLIQUE
 PRESIDENT DE LA GRANDE ASSEMBLEE NATIONALE

A la suite de la perte douloureuse du Président de la République Atatürk qui plonge dans le deuil la Nation toute entière, je convoque la Grande Assemblée Nationale à se réunir ce vendredi, 11 Novembre, 11 heures, pour l'élection du nouveau Président de la République, conformément à l'article 34 du Statut Organique.

Président intérimaire de la République, Président de la Grande Assemblée Nationale

M. A. Renda

Le poste de Radio d'Ankara a diffusé ce matin la séance de la G. A. N. Au milieu des sanglots déchirants des assistants, nettement enregistrés par le micro, le Président a annoncé qu'aux termes de l'article 34 du Statut Organique on procéderait à l'élection du nouveau Chef de l'Etat. L'appel nominal des députés a eu lieu ensuite, par circonscriptions électorales.

Puis 9 députés (Sivas, Afyonkarahisar, Nigde, Diyarbakir, Ankara, Sinop, Antalya, Aydin et Çorum) ont été désignés pour procéder au dépouillement du scrutin. Par 348 voix sur 348 votants İsmet İnönü a été élu Président de la République.

La séance a été suspendue pour 20 minutes en vue de faire les communications d'usage au nouveau Chef de l'Etat.

Les condoléances du corps diplomatique

Ankara, 10 (A.A.) — Aujourd'hui tous les représentants diplomatiques étrangers, accrédités en Turquie, se sont rendus chez M. Abdülhalik Renda, Président intérimaire de la République, président de la Grande Assemblée Natio-

nale et signèrent le registre spécial. Le ministre des affaires étrangères Dr. Aras a reçu à 17 heures le corps diplomatique.

S. E. l'Ambassadeur d'Afghanistan Sultan Ahmed Khan, doyen, a fait, au nom du corps diplomatique, les déclarations suivantes :

Monsieur le Ministre,
 « Je présente à V. E. tant en mon nom personnel qu'au nom des diplomates dont je suis le doyen et au nom des pays qu'ils représentent, notre profonde

Quelques prévisions au sujet du programme des funérailles nationales qui seront faites au Sauveur de la Nation

Deux commissions ont été constituées à Ankara au ministère des affaires étrangères, avec mission de fixer le programme de la cérémonie funèbre et les détails du protocole. Suivant le « Tan », l'inhumation aura lieu dix jours après l'arrivée du corps dans la capitale.

On ne sait rien encore concernant l'endroit où sera enterré le Grand Chef et l'on ignore si Atatürk a fait connaître ses dernières volontés à cet égard. Les projets les plus divers sont émis à ce propos. D'aucuns préconisent le jardin de la villa d'Atatürk, à Çankaya ; d'autres, la citadelle, la ferme Orman, le jardin de la G. A. N.

C'est la G. A. N. qui aura à se prononcer à cet égard et qui fixera également la durée du deuil national.

Un registre a été ouvert au logis du Président intérimaire de la République M. Abdülhalik Renda. Il est demeuré à la disposition des visiteurs jusqu'à ce matin à 10 heures.

Les médecins traitants d'Atatürk procéderont aujourd'hui à l'embaumement du corps.

Les drapeaux resteront en berne sur les départements officiels et les établissements financiers jusqu'au jour de la translation de ses restes à Ankara.

Hier, le Dr. Nuri, directeur de Musée d'Hygiène d'Istanbul, s'est rendu au

palais et a procédé au moulage du visage et des mains du défunt.

Les médecins traitants et consultants sont rentrés chez eux pour se reposer, à l'exception du Prof Neşet Ömer qui est demeuré au palais. Ce matin aussi ils se sont rendus à nouveau au palais pour procéder, selon l'usage, à un dernier examen du défunt.

LES CEREMONIES A ISTANBUL

Toutes les publications au sujet des cérémonies funèbres devant se dérouler en notre ville ne constituent, pour le moment, que de simples hypothèses. On croit savoir toutefois que la dépouille mortelle restera trois jours à Istanbul après avoir été embaumée et le public sera admis à défiler devant le cercueil. La population portera à bras les restes de son Libérateur et les déposera dans le fourgon spécial rattaché au train en partance pour Ankara.

La dépouille mortelle d'Atatürk sera, fort probablement, transportée du Palais de Dolmabahçe, au quai de Topkane où elle sera embarquée sur un navire de guerre qui la conduira à Haydarpaşa.

Il s'avère aussi, qu'outre les délégations venues de toutes les parties du pays, des délégations étrangères participeront aussi aux funérailles nationales.

Les derniers jours d'Atatürk

Jusqu'au bout, il a lutté contre la mort
 avec une suprême énergie

Il y a un an que le Grand Chef souffrait du roe. La maladie suivait son cours normal. Une première crise fut enregistrée le 10 octobre ainsi que l'a annoncé un communiqué officiel. Néanmoins, le Grand Chef conserva toute sa lucidité et le fort tempérament du Président de la République lui permit de supporter la crise. La maladie avait repris son cours normal.

Pendant les jours qui suivirent, Atatürk reçut plusieurs visites, s'entretint avec ses proches et ses amis ainsi qu'avec ses médecins. L'illustre malade était sur la voie de la guérison. C'est sur ces entretiens — note le « Tan » — qu'Atatürk dicta personnellement son message à l'armée et les discours dont M. Celal Bayar a donné lecture à l'ouverture de la Grande Assemblée.

Puis, le jour-même de la fête de la République, Atatürk a traversé une seconde crise de 10 heures. Néanmoins le Grand Chef avait pu entendre les marches et les acclamations qui s'élevaient des bateaux qui traversaient le Bosphore. Et il avait été très sensible à ces manifestations.

Puis, jusqu'à mardi dernier, l'illustre malade conserva tout son bon sens et s'entretint avec le président du Conseil et avec ses médecins. Jusqu'à ce jour, son état général ne présentait rien d'alarmant. Le président du Conseil qui était revenu lundi à Ankara avait été heureux de pouvoir annoncer une amélioration sensible.

Outre cela, mardi matin, il y eut une nouvelle crise. Il lutta, rapporte le « Tan », contre la mort avec l'énergie d'un commandant en chef et d'un héros. Ceux qui l'entouraient furent trappés de sa volonté de vivre et de son extraordinaire résistance.

L'état général s'aggrava à partir de mercredi. Avant-hier et hier, Atatürk était dans le coma. La crise dura, cette fois, jusqu'à hier matin. Et elle se dénoua, cette fois, par une issue fatale, hier matin à 9h. 05.

Les médecins traitants et consultants avisèrent alors le président du Conseil du triste événement. M. Celal Bayar s'inclina alors une dernière fois devant le corps du Grand Chef et c'est tout en larmes qu'il est parti pour Ankara.

affliction et nos sincères condoléances pour votre grand deuil.

« Je tiens en même temps à déclarer à Votre Excellence que la perte de ce Grand Homme universel a profondément ému nos nations respectives tout comme votre Nation. Nous prenons part, de tout cœur, à votre douleur sans bornes ».

Le Ministre des affaires étrangères, Dr. Aras a déclaré, en réponse, ce qui suit :

Monsieur le doyen, Messieurs les Ambassadeurs, Messieurs les Ministres, Messieurs les chargés d'Affaires, Cette manifestation touchante et so-

lennelle de grande sympathie, au nom des pays amis dont vous êtes les éminents représentants, tant à l'égard de son illustre Chef disparu qu'à celui de son œuvre immortelle qui est la République turque restera gravée dans l'esprit de la Nation turque et du gouvernement de la République.

Merci de tout cœur pour vos condoléances sincères.

Tous les représentants diplomatiques accrédités en Turquie ont envoyé séparément au Ministre des affaires étrangères Dr. Aras des lettres de condoléances où ils expriment leur partici-

(Voir la suite en 4e page)

Le deuil général de la nation et des milieux étrangers

La perte irréparable que la nation turque vient d'éprouver en la personne de son Chef a donné lieu, hier, en notre ville, à des scènes émouvantes démontrant l'attachement de la population à l'œuvre et à la pensée d'Atatürk. Et la dignité calme et émue de la nation ne faisait qu'ajouter une nouvelle noblesse au deuil qui venait de la frapper.

La nouvelle du douloureux événement s'est répandue hier en ville avec la rapidité de l'éclair. On assiégeait littéralement les bureaux de l'Agence Anatolie et l'on s'arrachait les bulletins officiels. A ce moment, les administrations officielles ayant arboré leur drapeau en berne, la ville se couvrit de drapeaux, ramenés à mi-mât.

En même temps, la foule commença à refluer vers Dolmabahçe. Le palais fut bientôt entouré par une masse humaine dont le silence n'était rompu que par des sanglots.

A BEYOĞLU

Tous les cinémas, retirèrent leurs affiches, leurs panneaux lumineux, les photos de Beyoğlu, tout ce qui donne à la Grand'vacité. Les grands magasins de Radio, les établissements, de tout genre fermèrent leurs portes. Le soir, la Grand'vacité de l'Inn de Beyoğlu, habitée si animée, si pleine de bruit et de lumière, avait un aspect morne et triste qui reflétait très exactement la tristesse dont tous les cœurs étaient pleins.

On lisait sur le visage des passants, graves et tristes, les traces de leur douleur. Les journaux, encadrés de noir, étaient vendus en un clin d'œil et la foule se pressait autour des vendeurs de journaux, silencieuse et avide de nouvelles.

Imprégnée de discipline, la population n'a pas moins continué de vaquer à ses affaires et c'est les larmes aux yeux que les fonctionnaires et les employés des administrations publiques ont poursuivi leur travail.

UNE SCENE CARACTERISTIQUE
 nous a été donné de voir dans un

LES ARTICLES DE FOND DE L'ULUS

Le papier est-il notre ennemi?

Afin d'éviter dans la mesure du possible les actes arbitraires dans le pays les premiers réformateurs ottomans avaient rendu obligatoire les ordres par écrit :

La paperasserie qui signifie aujourd'hui retarder les affaires ou n'en pas faire a été instituée en vérité comme un système contre l'administration arbitraire et en faveur du droit.

Notre camarade qui annonce que le gouvernement projette des mesures pour faciliter les formalités dans les départements et établissements de l'Etat a sans aucun doute employé le terme : déraciner la paperasserie en songeant uniquement à son interprétation négative.

Autrement il est indubitable que notre régime républicain nous défendra toujours contre des ordres donnés sans écrit, c'est-à-dire des ordres verbaux et arbitraires.

Quant au titre que notre camarade a utilisé pour l'annonce de cette nouvelle il est bien à sa place. « Beaucoup de travail, peu de paroles et d'écritures ».

Les bases du nouveau règlement de travail ont été inspirées lors de la mise en ordre des archives de la Sûreté Générale.

Le règlement du ministère de l'Intérieur a été référé par la Présidence du Conseil à une commission composée des représentants de tous les ministères. Cette commission a approuvé le règlement en y introduisant certaines modifications.

Dans ce règlement il est question des devoirs et des responsabilités des fonctionnaires de la création d'un bureau d'échanges de pièces et de nouvelles dispositions ayant trait à la poursuite des inspections, les écritures et les attributions concernant les signataires.

Autrefois pour faire les éloges d'un établissement dont les affaires marchaient rapidement on disait qu'il ressemblait à une banque. Il est regrettable qu'à cette époque les affaires de notre Banque Agricole marchassent comme celles du département duquel elle relevait.

Nous nous souvenons de même d'une autre chose :

Lors de l'organisation de la Dette Publique, les employés furent recrutés des départements de l'Etat lesquels envoyèrent les éléments les plus incapables. N'empêche que la Dette Publique réussit avec le concours des ces éléments à créer une institution capable de servir d'exemple pour les départements de l'Empire.

Il faut chercher le défaut que nous stigmatisons dans les méthodes et dans la mentalité. Le terme bureaucratie signifie le contraire d'autocratie quand il est placé devant les mots république et populaire.

Si nous étions certains que les plaintes sont injustes ou que nos méthodes sont parfaites, nous ne nous serions pas tracassés à chercher journalièrement de nouvelles mesures radicales de réformes.

Non seulement nous avons à lutter contre une tradition très vieille de fonctionnarisme, mais la République a assumé de nouvelles charges et responsabilités dont l'ancien régime ne pouvait même pas se figurer l'existence.

Il faut simplifier les méthodes dans la mesure du possible, contrôler les heures de travail des fonctionnaires et leur rendement, les rendre responsables du temps perdu dans la paperasserie, modifier les augmentations dues au barème automatique sur base de la capacité et du dossier personnel des fonctionnaires, faire des publications en faveur des citoyens pour leur permettre de comprendre leurs devoirs et leurs droits.

Au lieu d'utiliser beaucoup des fonctionnaires avec des traitements restreints il faudrait en utiliser en quantité moindre mais avec des traitements élevés, les habituer aussi à utiliser le téléphone et les autres inventions de notre siècle, montrer en un mot la même sensibilité pour notre mécanisme administratif dont les effets atteignent directement le peuple et le pays que celle témoignée par nous à nos affaires industrielles dont les effets matériels et moraux influencent directement nos propres intérêts.

Le souci qui de tout temps préoccupe le public n'est-il pas toujours le principal tracas du gouvernement ?

Falih Rifki Atay

Presse étrangère

Les erreurs de Versailles

M. Italo Zingarelli publie dans la « Stampa » du 8 novembre, un intéressant article où il rappelle les erreurs des traités de paix. Nous en détachons les extraits suivants :

Alors que l'humanité tendait, par les progrès de la technique, à se rapprocher, ces messieurs de Versailles ont considéré nécessaire ou utile de multiplier les barrières en Europe, en multipliant les Etats sans, pour cela, respecter en rien — notez bien — le principe des nationalités. Des trois empires qui existaient avant la guerre, ils ont retiré 11 Etats. La naissance de certains de ces nouveaux Etats était indubitablement justifiée par l'histoire des nations respectives et par le rôle qu'ils ont joué dans la vie européenne au cours des 20 dernières années ; par contre, rien ne justifie la naissance de certains autres ou certaines reconstructions.

On eut l'intuition du sort que les traités étaient appelés à subir, au cours de leur élaboration compliquée à Versailles même : il était clair qu'à peine on aurait attribué une plus grande valeur aux droits historiques et géographiques, le droit des peuples de décider de leur sort — proclamé à tort avec une solennité magique — aurait perdu les quatre cinquièmes de son efficacité. Quand Wickham Steed ressentit, par exemple, le besoin de conseiller au philosophe Masaryk d'y penser à deux fois avant d'inclure les Allemands des Sudètes dans le futur Etat tchécoslovaque, en lui rappelant qu'ils avaient constitué une des principales causes de la ruine de l'empire austro-hongrois, Masaryk, philosophe à part, lui répondit que les droits historiques de l'ancien royaume de Bohême constituaient un des titres pour demander l'indépendance de l'Etat bohème ou tchécoslovaque ressuscité et que c'eût été une erreur de démembrer un pays qui, pendant une longue période, avait formé une unité politique. La thèse de Masaryk, au fond, aurait servi à merveille pour la Hongrie également, qui réclamait et réclame, en même temps que les territoires purement magyars, les territoires qui ont fait partie de la couronne de St-Etienne. Mais on n'a pas reconnu la validité des droits historiques de la Hongrie qui dut se résigner à une diminution de territoire effrayante, de l'ordre de 71,4%, accompagnée par une diminution de population de 61,8%.

Dans son nouveau livre « The truth about the Peace treaties » Lloyd George nous offre des spécimens incroyables des projets rédigés par ses collaborateurs en vue de conférer une nouvelle assiette au vieux continent. Les experts du Foreign Office avaient préconisé la création d'un royaume de Pologne gouverné, s'il vous plaît, par un grand duc russe. Quant à la Bohême, devenue ensuite la Tchécoslovaquie, à côté de l'hypothèse de la formation

d'un Etat indépendant, ils envisageaient celles de sa réunion avec un Etat slave du sud ou avec le royaume de Pologne. Rendons hommage au bon sens des experts qui suggéraient de donner à l'Allemagne les provinces allemandes de l'Autriche et de former, avec les provinces slaves qui avaient été soumises à l'Autriche, un Etat yougoslave. Qu'il nous soit permis toutefois d'observer que ces suggestions n'exigeaient pas, pour être formulées, un génie particulier ; du moment que l'on démembrait l'Autriche-Hongrie, la réunion des Yougoslaves et des Allemands devait être une conséquence logique et inévitable. Mais l'idée de placer la Pologne sous le sceptre d'un grand duc russe nous démontre qu'abstraction faite de la confiance excessive dont elle témoignait en la solidité de l'empire zariste, le droit des peuples à décider de leur sort n'a été pris en considération que pendant la dernière phase de la guerre alors que, dès le début, les droits historiques et les exigences stratégiques firent sentir tout leur poids.

Quant à l'idée d'unir la Bohême à un Etat yougoslave ou à un royaume de Pologne, ceux qui la lancèrent oublièrent les différences profondes existant entre Tchèques et Yougoslaves et l'impossibilité matérielle de réunir la Bohême à la Yougoslavie sans sacrifier des provinces allemandes (ce que l'on voulait éviter). Pour unir la Bohême au royaume de Pologne, il aurait fallu, d'une part, en tout ou en partie, la haine qui, depuis 20 ans, a caractérisé les rapports entre Polonais et Tchèques. On ne nous objectera pas que cette haine est née après la guerre, à la suite des injustices commises par les traités de paix en faveur de la Tchécoslovaquie, aux dépens de la Pologne. Ceux qui ont étudié le panslavisme savent que, déjà, durant la seconde moitié du siècle dernier, la profonde aversion des Polonais pour les Tchèques se révéla un obstacle suffisant pour empêcher, à lui seul, que le programme panslaviste put servir à consolider la domination des Romanoff M. Lloyd George, apôtre qui eut le malheur, en 1919, de ne pas faire de prosélytes et qui, pour tirer les choses au clair, a tenté la victoire du révisionnisme et du fascisme (deux conceptions qui lui déplaisaient fort) nous donne une explication piquante de la perte des colonies allemandes : il dit, en effet, qu'elle était due à leur résistance des écrivains allemands sur l'importance comme bases navales ! Il reconnaît d'ailleurs que l'industrie allemande a besoin de colonies pour se fournir en matières premières et que plus tôt l'on parviendra à un accord, mieux cela vaudra pour la paix et le bien-être du monde. Cela aussi, évidemment, aurait pu être prévu et réglé en 1914. Mais Lloyd George tend à rejeter la faute sur Wilson et Clémenceau (qui partagent avec Masaryk, le bonheur de n'avoir pas vu s'érou-



L'inauguration à Izmir d'un monument aux agents de police victimes du devoir.

LA VIE LOCALE

LA MUNICIPALITE

CE QUE COÛTERA LA PLACE D'EMINONU

On sait que les immeubles à exproprier et à démolir sur la place d'Eminönü ont été répartis en deux groupes. Les constructions figurant sur la carte A sont au nombre de 113 ; les formalités d'expropriation concernant 70 de ces propriétés sont terminées. On a versé aux ayants droit 794.900 Ltqs d'indemnité ; le montant affecté pour l'expropriation de tous les immeubles de la carte A s'élève à 1.700.000 Ltqs. Il reste 43 immeubles ; les formalités d'expropriation de 12 d'entre eux sont en cours. On a eu recours au tribunal et l'on attend la décision du juge pour procéder à leur démolition. Leur valeur globale est estimée à 364.000 Ltqs. On escompte que sur le montant affecté par le ministère des Travaux publics à l'exécution du plan A il restera un reliquat de 246.000 Ltqs. qui pourra être employé pour amorcer l'exécution des travaux prévus sur la carte B.

Il est à noter que dans aucun des cas litigieux, pour lesquels on a eu recours au tribunal, celui-ci n'a fixé un montant d'indemnité d'expropriation qui fut inférieur de plus de 20 % à celui évalué par la Municipalité.

LA RESTAURATION DES MOSQUES

A la suite de l'aménagement de la place d'Eminönü, la direction de l'Evkaf a décidé de procéder à une réfection générale de la façade de la mosquée de Yenicaïi. Il a été jugé opportun de l'étendre aux escaliers donnant sur le côté de la cour.

En outre, la partie au-dessus de l'arc de Yenicaïi et les admirables façades qu'elle contient, seront aussi restaurées, sans toucher toutefois aux particularités essentielles qui font l'essence de cette construction historique. Toutefois, les travaux seront entamés après que l'on aura achevé la démolition des constructions attenantes.

Avec les crédits inscrits au budget de la direction de l'Evkaf pour Istanbul, on a réparé déjà les mosquées de Mahmut paşa, Atik Alipaşa, Sülemaniye, Sultan Selim et Mirimah.

En outre, on renouvellera la toiture en plomb de certaines dépendances de la mosquée de Sultanahmed et l'on aménagera sa cour de façon à en faire un jardin fleuri. Un projet spécial sera élaboré à cet effet.

Une série de mosquées seront également réparées l'année prochaine. Celle de Beyazit vient en tête de la liste élaborée à cet effet. Ainsi, la direction de l'Evkaf aura achevé en un ou deux ans la réfection totale de toutes les mosquées principales d'Istanbul.

LE CONFLIT ENTRE L'EVKAF ET LA VILLE

Le conflit qui avait surgi entre l'Evkaf et la Municipalité à propos du casino et du jardin se trouvant à Sijane karakol, sur l'emplacement d'un ancien cimetière désaffecté, a pu être réglé. L'Evkaf envisagerait d'y construire un cinéma, à l'angle du terrain et une maison de rapport. Il a renoncé toutefois à son premier projet et ne construira qu'un immeuble à appartements. Le projet en a été approuvé par la Municipalité.

En vertu de l'accord intervenu, la moi-

tié inférieure du terrain en question, est définitivement acquise à l'Evkaf, la partie supérieure à la Municipalité. Toute une bande du terrain, en bordure de la rue, servira à l'élargissement de celle-ci. La Municipalité compte vendre sa part.

ENCORE LES COMBUSTIBLES

Ces jours derniers, le semi-coke a complètement disparu de notre place. On ne cède guère aux clients, dans les dépôts, plus d'une tonne, voire de demi-tonne à la fois. L'une des raisons de ce fait réside dans l'accroissement des expéditions faites ces jours derniers à destination d'Ankara. Les bureaux et les institutions officielles de la capitale sont chauffés pour la plupart au semi-coke. Les nouveaux stocks ne seront livrés au marché d'Istanbul que vers la fin décembre.

Par contre, le coke allemand, dont les arrivages sont importants, abonde sur la place.

Le prix du bois est monté à 420 ptrs. le « çeki », ces jours derniers. Et il s'agit de bois mouillé qui pèse lourd ce qui augmente son prix réel. La hausse est considérable si l'on considère qu'il y a 20 jours les prix oscillaient entre 380 et 390 ptrs. On attribue ce fait aux violentes tempêtes qui règnent en mer Noire et paralysent les transports par petits voiliers. Toutefois, les stocks constitués aux échelles intermédiaires et à Istanbul même suffisent pour faire face aux besoins de l'hiver. Dans ces conditions on ne prévoit pas une nouvelle hausse des prix.

L'EAU AUX ILES

On sait que des pourparlers avaient lieu depuis un certain temps entre la Municipalité et la Deniz Bank pour la solution de l'important problème de la fourniture de l'eau aux îles. La question avait fait l'objet de vœux particulièrement pressants lors du Congrès de la filiale de Büyükdüğü Ada du Parti.

En vertu de l'accord qui vient d'intervenir entre la Municipalité et la Deniz bank, des bateaux-citernes spéciaux transporteront à Büyükdüğü l'eau de Terkos et celle d'Elmalı. Elle sera transvasée au moyen de tuyaux, dans le dépôt existant déjà, d'où elle sera distribuée à toute l'île sous la pression d'un moteur. On utilisera en partie les anciens tuyaux de Kazoğlu et, en partie, on placera de nouveaux. La Deniz bank exige 40 ptrs par tonne d'eau livrée aux îles. Le montant de l'emprunt que la Municipalité a été autorisée à contracter pour satisfaire aux besoins en eau des îles s'élève à 150.000 Ltqs.

BIBLIOGRAPHIE

LES CARACTERISTIQUES DE L'ARCHITECTURE TURQUE

Nous sommes particulièrement heureux d'annoncer l'apparition de cet important ouvrage qui contient la série d'articles si documentés, si intéressants, d'un présentateur si attrayant, dont M. Resit Saffet Atabini avait bien voulu réserver la primauté à notre journal. Le livre a été édité par la Librairie Fresco, rue de la Tombe-Issoire, Paris, par les soins de la Sté A. de Papeterie et d'Imprimerie (Fratelli Haim) de notre ville.

La valeur du texte est rehaussée par une profusion de photos qui assurent à l'ouvrage une valeur documentaire toute spéciale.

La comédie aux cent actes divers...

UN GESTE COUTEUX

Me Hidayet, avocat, s'était rendu à l'Exécutif pour demander un dossier au nom de sa cliente, Mme Hamide. Il affirme qu'en dépit de ses demandes répétées, le préposé, M. Osman Günyay, ne lui remit pas les pièces désirées et déclara finalement qu'elles se trouvaient en possession du chef du bureau. L'indication était inexacte. Après une vaine recherche, l'avocat revint, exaspéré, à son point de départ et, dit le procès-verbal dressé à cette

réunion, « il frappa du doigt à trois reprises à la tête, M. Osman Günyay ». Le dossier fut finalement retrouvé. Mais le fonctionnaire fit dresser séance tenante un procès verbal contre Me Hidayet pour voies de fait et insultes dans l'exercice de ses fonctions.

L'affaire est venue le soir-même devant le tribunal des flagrants délits. Me Hidayet, dont le geste a été confirmé par les témoins, a été condamné à 29 Ltqs et 10 pirs d'amende. Comme toutefois le fait que le préposé n'avait pas adressé à temps le dossier au bureau compétent constituait une circonstance atténuante, l'amende a été réduite à 720 pirs. Le prévenu n'ayant pas d'antécédents, il bénéficie du sursis.

Toutefois Me Hidayet devra verser 15 Ltqs de dommages et intérêts à M. Osman Günyay, plus les dépens.

A 15 ANS !

Le nommé Tevfik, convaincu d'avoir tué d'un coup de couteau, à la suite d'une querelle, à Fatih, son camarade Hulusi, avait été condamné à 18 ans de prison. Considérant toutefois qu'au moment où il a perpétré son crime, le meurtrier n'avait pas 15 ans, la peine a été réduite à 2 ans de prison.

La figure constitutionnelle du chef du gouvernement et Duce du fascisme comme "institut juridico-politique"

Un examen attentif du projet de loi, approuvé récemment par le Grand Conseil du Fascisme, qui consacre la création de la Chambre des Faisceaux et des Corporations, permet de mesurer l'importance de la figure juridique et de la position constitutionnelle du Chef du gouvernement italien dans l'organisation publique de l'Etat fasciste.

UN TRAIT SAILLANT DE LA CONSTITUTION

Les attributions dont il est l'objet au sein de la fonction législative n'étant qu'un perfectionnement constitutionnel de sa figure juridique fondamentale dans le Régime fasciste, examinons dans son ensemble l'institut politico-juridique que constitue le Chef du gouvernement.

Un des traits saillants, originaux et essentiels de la Constitution fasciste est qu'à la suite de la reconnaissance de la fonction directive du gouvernement dans le cadre de la compétence de la Couronne, un organe intégratif de ce dernier institut a été créé dans la figure de Chef du gouvernement, pour l'exercice d'une telle compétence.

La figure juridique du Chef du gouvernement correspond à la nécessité psychologique de reconnaître la fonction de l'Homme d'Etat, dans le phénomène du Régime et de déterminer en l'individualisant la responsabilité de la direction de la chose publique.

Le principe de l'initiative politique que la nouvelle interprétation de l'Etat oppose à la réduction purement traditionnelle de l'organisme étatique, trouve son expression la plus complète et la plus radicale dans cet institut.

Le titulaire et le gérant

Le système Couronne-Chef du gouvernement joint dans un unique résultat les raisons constructives de la tradition et de la Révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1925, le pouvoir exécutif est exercé par le Roi au moyen de son gouvernement.

Le gouvernement du Roi est constitué par le premier ministre, secrétaire d'Etat et par les ministres.

Le premier ministre est Chef du gouvernement.

Le Chef du gouvernement est nommé par le Roi et il est responsable envers le Roi de la direction générale politique du gouvernement.

Il dirige et coordonne l'œuvre des ministres, décide des divergences qui peuvent naître entre eux, convoque le Conseil des ministres et le préside.

Il fixe le nombre, la constitution et les attributions des ministères, il peut avoir la charge d'un ou plusieurs ministères.

On voit en considérant les normes de la loi de 1925 qu'en ce qui concerne l'exercice, non pas du pouvoir exécutif, mais de la fonction directive du gouvernement, qu'en réalité, le gouvernement du Roi est constitué par un seul organe : le Chef du gouvernement.

Si la Couronne est le titulaire, le second est le Gérant de la fonction directive dans sa réalisation active et concrète.

Par cette qualité et caractéristique, la figure du chef du gouvernement n'a rien de commun avec celle du ministre et il est inexact de l'interpréter comme le résultat de l'évolution constitutionnelle de la figure juridique d'un président du Conseil ou d'un « premier », comme aussi de la comparer au chancelier du droit public germanique.

Des attributions

Les attributions inhérentes à la figure du Chef du gouvernement sont différentes selon que l'on considère leur contenu ou selon que l'on regarde la manière dont elles s'exercent par rapport aux autres organismes publics.

Ces attributions dérivent directement de la Constitution et ne peuvent pas être considérées comme déléguées par la Couronne ou par d'autres organes constitutionnels, comme le Grand Conseil du Fascisme, ou par le Parlement.

Selon le premier point de vue, il y a les attributions relatives à la fonction directive qui se rapportent à l'exercice de la compétence spécifique du Chef du gouvernement et les attributions d'ordre politico-administratif qui concernent les pouvoirs du Chef du gouvernement en tant que premier ministre et président du Conseil.

Elles représentent la partie secondaire ou du moins celle qui n'est pas qualificative de la figure du Chef du gouver-

nement bien qu'elles soient substantiellement connexes avec elle.

Les attributions qui compétent au Chef du gouvernement lorsqu'il dirige personnellement un ou plusieurs ministères, ont naturellement un caractère contingent et non nécessaire.

DEUX ASPECTS IMPORTANTS DE L'ORGANISATION

En ce qui concerne le problème très délicat du rapport entre la Couronne et le Chef du gouvernement il faut noter deux aspects très importants de la nouvelle organisation :

a) La responsabilité politique du Chef du gouvernement envers la Couronne et à travers laquelle le système fasciste repousse le critérium des tendances ultra parlementaires de la séparation de la fonction directive du gouvernement avec la compétence du Chef de l'Etat.

b) La position constitutionnelle attribuée au Chef du gouvernement en ce qui concerne l'exercice de cette fonction qui donne à la compétence de ce dernier une valeur indépendante.

Le grand Conseil du Fascisme

Devant les ministres, le Chef du gouvernement possède une position de suprématie qui lui vient de sa qualité de premier ministre, position hiérarchique qu'il a envers chacun d'eux et envers leur ensemble qui est le Conseil des ministres.

Outre les attributions dans le pouvoir exécutif, le Chef du gouvernement en a aussi envers le Grand Conseil du Fascisme, en ce qui concerne sa formation et l'exercice de sa compétence.

Le Grand Conseil du Fascisme est l'organe suprême qui coordonne et intègre toutes les activités du Régime, né de la Révolution d'Octobre 1922. Il a des fonctions délibératives dans les cas établis par la loi. Lorsque le Chef du gouvernement l'interroge, il donne son avis sur n'importe quelle question politique, sociale et économique.

Le Chef du gouvernement, premier ministre, secrétaire d'Etat, est de droit Président du Grand Conseil du Fascisme. Il le convoque lorsqu'il le retient nécessaire et en fixe l'ordre du jour.

Le Chef du gouvernement a aussi à titre personnel, des attributions envers les institutions populaires auxquelles il participe en tant que Duce du Fascisme et Président du Conseil National des Corporations.

Duce

L'ensemble des attributions et des prérogatives dont jouit le Chef du Gouvernement italien dans les domaines que nous venons d'examiner trouve dans la figure juridique nouvelle du Duce du Fascisme au sein de la fonction législative un complément naturel et logique. La transformation du concept du Premier Ministre est évidente dès la Réforme de 1925 ; celle récente créée par la Chambre des Faisceaux et des Corporations porte un perfectionnement constitutionnel correspondant au principe hiérarchique établi par le Fascisme.

Le Duce du Fascisme et Chef du Gouvernement fait partie de droit de la Chambre des Faisceaux et des Corporations.

C'est sur la proposition du Duce du Fascisme qu'est fixé par décret royal, la fin de chaque Législature, ainsi que la date de la Convocation des Assemblées législatives réunies pour écouter le discours de la Couronne par lequel sera inauguré chaque Législature.

Le Duce convoque périodiquement les Assemblées pour l'exercice de la fonction législative.

C'est par un décret du Duce que la qualité de Conseiller National est reconnue.

C'est sur l'avis du Duce du Fascisme et Chef du gouvernement, qu'est attribué à la Chambre des normes corporatives et des accords économiques qui établissent des contributions à la charge des membres des catégories auxquelles ces lois se réfèrent.

Le texte définitif est transmis par le Président de la Chambre des Faisceaux et des Corporations, au Duce du Fascisme et Chef du Gouvernement, qui le promulgue par un décret personnel qui est inséré dans le recueil des lois et décrets du Royaume.

Le Chef du gouvernement peut aussi pour donner des directives concernant (Voir la suite en 2ème page)

UNE GRANDE VIE ET UNE GRANDE ŒUVRE

Atatürk au service de l'idéal et de la nation

Atatürk est né à Salonique en 1883. En 1901, il quittait l'école du Harbiye avec l'épaulette du sous-lieutenant ; en 1904, frais émoulu de l'Académie de guerre, il était promu capitaine d'état-major. Par malheur — car c'en était à l'époque — le jeune officier passait, parmi ses chefs, pour un partisan convaincu des idées libérales. On s'empressa de l'envoyer à Damas... pour y faire un stage dans la cavalerie ! Cet exil plus ou moins déguisé n'atténua en rien d'ailleurs ses ardeurs généreuses. En Syrie, le capitaine Mustafa Kemal bey fonda, de concert avec Mustafa bey, actuellement député de Kozan, Mufid Lutfi bey, capitaine d'état-major, aujourd'hui député de Kirsehir etc... l'association libérale « Vatan » qui n'eut pas à étendre ses ramifications à Haïfa, Jérusalem et Beyrouth. Puis, il passa clandestinement à Salonique ; il s'agissait de donner une extension nouvelle à l'organisation créée en Syrie. L'entrepreneur jeune homme avait eu soin au préalable, de s'entendre avec Sükrü paşa. Il put travailler sans difficulté à son œuvre et le chef-lieu de la Macédoine eut bientôt une section du « Vatan ve Hurriyet » fonctionnant dans ses murs. L'ex-ministre de l'intérieur et député de Rodosto Cemil bey figurait parmi ses collaborateurs les plus précieux.

Mais des échos de l'activité de Mustafa Kemal bey étaient parvenus jusqu'à Istanbul ; il dut regagner en hâte la Syrie. Son absence devait être d'ailleurs de courte durée. Quelques mois plus tard il parvenait à se faire nommer à un poste à Salonique.

Dans l'intervalle, l'association du « Hurriyet » s'était transformée ; elle était devenue l'« Union et Progrès ». Le mouvement libéral, d'abord hésitant, s'était renforcé, généralisé. Les événements se précipitaient. Atatürk qui, nous venons de le voir, avait figuré

parmi les premiers apôtres des idées nouvelles, participa également de façon particulièrement active aux divers épisodes de la révolution jeune turque. C'est notamment en qualité de chef d'état-major de l'armée libératrice de Salonique qu'il fit son entrée à Constantinople, le 13 avril 1909.

LE CARRIÈRE MILITAIRE D'ATATÜRK

Désormais, l'œuvre de l'émancipation nationale pouvait être considérée comme achevée. La Turquie avait sa constitution, sa Chambre des députés, Mustafa Kemal paşa abandonne la politique pour ne plus se consacrer qu'aux seules exigences de son métier militaire. Il est envoyé en Tripolitaine pour réorganiser les forces turques de cette province, puis nous le retrouvons à Salonique, commandant d'un corps d'armée.

Au cours de la guerre de 1912-13, il passe en Cyrénaïque, par la voie de l'Égypte, et devient l'âme de la résistance contre les Italiens — qui d'ailleurs sont les premiers à rendre hommage à son énergie et à ses brillantes qualités de chef. Pendant la guerre des Balkans, il fut commandant du camp retranché de Gallipoli et de Bulayir.

Après l'intermède de son séjour d'un an à Sofia, en qualité d'attaché militaire, auprès de la Légation de Turquie en cette ville où M. Fethi Okay est ministre, le voici à nouveau dans le plein exercice de sa profession de chef militaire.

Adversaire de l'entrée en guerre de la Turquie, il s'empresse néanmoins de demander un commandement au front tandis que les hostilités commencent. Commandant de la 19^{ème} Division, il arrête les troupes anglaises débarquées dans la péninsule de Gallipoli et les cé-

lèbres Anzacs (Australia New Zealand Army Corps. Par deux fois le 25 avril et le 10 août 1915, il sauve la capitale.

Sa tâche de combattant n'est d'ailleurs pas encore achevée. Envoyé, sur le front oriental à Diyarbakir en qualité de commandant du 15^{ème} Corps d'Armée, il reprend Muş et Bitlis. Transféré sur le front d'Arabie, le général Mustafa Kemal paşa désapprouve ouvertement le plan d'attaque contre le Sinaï, élaboré par le Q. G. Il ne se gêne pas pour le dire, habitué qu'il est à une franchise toute militaire. Et comme on ne tient pas compte de ses avis, — que l'expérience devait cruellement confirmer — il démissionne, préférant quitter son commandement plutôt que de partager par complaisance, la responsabilité d'une entreprise mal engagée. Le général rentre à Istanbul. Mais l'inaction pesait à ce tempérament d'homme d'action. Il accepta un nouveau commandement — celui du 7^{ème} C. A. et partit pour Nablous. Il ne devait plus quitter le front de Palestine jusqu'à la fin des hostilités.

LE DEPART POUR SAMSUN

La guerre générale s'achevait pour la Turquie de façon désastreuse. Le territoire national occupé ; les troupes étrangères dans la capitale ; un gouvernement qui semblait avoir abdiqué toute énergie, tout sentiment de fierté, de patriotisme. Mustafa Kemal souffrait du spectacle qu'offrait Istanbul avec ses luttes stériles de partis, ses compétitions infinies où les meilleures énergies s'épuisaient. Il aspirait à se soustraire à cette atmosphère mortelle, à prendre directement contact avec les masses, avec le bon peuple d'Anatolie qu'il devinait plus sensible aux humiliations de la patrie, plus conscient de la gravité de l'heure. L'occasion désirée lui fut

fournie de la façon la plus inattendue par le grand-vézir d'alors Damat Ferit, qui le nommait inspecteur du 9^{ème} C. A. On était au 5 Mai 1919. Dix jours plus tard les Grecs débarquaient à Izmir. Vers la fin juin, quelques officiers tenaient une réunion dans une chambre d'hôtel à Amassia. Au cours de cet entretien historique, on règle le programme des débats du premier congrès national devant être convoqué à Sivas. Mustafa Kemal paşa dicte à son chef d'état-major sa proclamation au peuple turc qui contient, dans ses grandes lignes, l'ensemble des principes essentiels qui passeront à la prospérité sous le nom de « Pacte National ». Le général fait signer ces documents à ses camarades, à titre de « souvenir historique ». Le lendemain, les commandants de Samsun et d'Ankara, retournent au siège de leur corps d'armée.

Le mouvement national turc, le mouvement « Kemaliste » était né. On en connaît les grandes étapes : congrès d'Erzurum, convocation du Parlement à Istanbul. Le 28 janvier 1920 la Chambre vote à l'unanimité moins une abstention les six articles du « Pacte ». Les nationalistes turcs triomphent, ils semblent toucher à la réalisation de leurs plus chers idéals. Mais la réaction sera d'autant plus violente que leur succès avait paru plus complet. Le 16 mars les Anglais occupent Istanbul. Damad Ferit revenu au pouvoir envoie des troupes contre les champions de l'indépendance turque. Cette lutte fratricide s'achève à peine que les Grecs passent à l'offensive en Asie-Mineure. Le duel disproportionné, formidable, qui commence entre les défenseurs du territoire à qui tout encore fait défaut, le nombre, l'organisation, les moyens matériels et techniques, et les envahisseurs étrangers largement ravitaillés,

soutenus, conseillés par les grandes puissances occidentales — ou tout au moins certaines d'entre elles — va se poursuivre pendant plus de trois ans, marqué par les deux batailles d'Inönü, l'offensive grecque de juillet 1921, le Sakarya et enfin Afyonkarahisar et Dumlupinar. Généralissime des forces turques, Mustafa Kemal paşa demeure constamment l'« animateur », l'organisateur principal de la résistance militaire turque.

LE TRIOMPHE

Mais tandis que la guerre d'Anatolie déroulait ainsi l'enchaînement de ses bases multiples et sanglantes, le désir d'une régénération politique du pays s'était éveillé parmi les Turcs. Ce fut un besoin de leur situation autant qu'un élan de leur âme. En l'absence du souverain captif à Istanbul — et ce qui est plus, félon — il fallait bien qu'ils se gouvernassent eux-mêmes. L'exercice de la liberté était pour eux la condition de la vie.

De cet effort pour fonder, au sein même de la guerre, un gouvernement libre, est née la République turque. Et ce n'est certainement pas le moindre mérite d'Atatürk que d'avoir créé ainsi de rien un Etat moderne avec la division et l'équilibre des pouvoirs, le fonctionnement harmonieux des moindres rouages d'une machine administrative complète. Dans l'accomplissement de cette œuvre gigantesque, les talents de l'organisateur ont égalé ceux du soldat.

Chacune des réformes qu'il a réalisées — laïcisation du pays, réforme des caractères, etc... — aurait suffi à faire la gloire d'un homme et la grandeur d'un régime. Par leur ensemble, elles constituent un monument imposant par sa grandeur.

La réforme constitutionnelle

(Suite de la 2^{ème} page)

nant l'orientation de l'action syndicale ayant rapport aux problèmes de la production et à ceux de l'organisation corporative, convoquer en Assemblée Générale soit les membres du Conseil National des Corporations soit les Conseillers agrégés aux Conseils de chacune des Corporations.

L'ensemble de ces dispositions légales perfectionnement ainsi la figure constitutionnelle du Chef du gouvernement, conséquence logique et nécessaire du principe hiérarchique qui caractérise le droit public, instauré par le Régime. Ces normes accentuent la figure exceptionnelle du Duce du Fascisme et rendent indiscutable la différence juridique entre l'institut constitutionnel du Chef du gouvernement dans le droit public fasciste et celui du droit traditionnel.

Enrico Vidal.

LA BOURSE

	Liq.
Act. Tabacs (Turcs en liquidation)	1.05
Banque d'Affaires au porteur	10.—
Act. Chemin de Fer d'Anatolie 60%	25.—
Act. Bras Réunies Bomonti-Nectar	8.10
Act. Banque Ottomane	25.—
Act. Banque Centrale	104.—
Act. Ciments Arslan	9.—
Obi. Chemin de fer Sivas-Erzurum I	20.25
Obi. Chemin de fer Sivas-Erzurum II	99.75
Obi. Empr. Intérieur 5% 1933 (Ergani)	19.20
Emprunt Intérieur	95.—
Obi. Dette Turque 7 1/2% 1933 tranche 1 ^{ère} II III	19.80
Obligations Antoinette I II	40.20
Anatolie III	40.30
Credit Foncier 1908 1911	104.—
	96.—

CHEQUES

	Change	Ferm. ture
Londres 1 Sterling		5.97
New-York 100 Dollars		125.7425
Paris 100 Francs		5.3370
Milan 100 Lires		6.610
Geneve 100 F. Suisses		25.4820
Amsterdam 100 Florins		68.3120
Berlin 100 Reichsmark		60.3070
Bruxelles 100 Belgas		21.2070
Athènes 100 Drachmes		1.09
Sofia 100 Levas		1.03
Trague 100 Cour. Tchec.		4.325
Madrid 100 Pécetas		0.91
Varsovie 100 Zlotys		25.0570
Budapest 100 Pengos		24.745
Bucarest 100 Leys		0.91
Belgrade 100 Dinars		2.8025
Kolkata 100 Rs.		34.8020
Stockholm 100 Cour. S.		50.7020
Moscou 100 Roubles		23.6020

LA PRESSE TURQUE DE CE MATIN

Tous nos confrères consacrent leur article de fond, ce matin, au Grand Disparu, dont ils publient, d'autre part, de longues biographies.

M. Zekeriya Sertel écrit dans le « Tan » :

Certes, depuis des mois nos coeurs étaient en proie à l'émotion et à la douleur. L'idée que cet homme, pour qui nous pas un lit mais le monde était trop petit, était prisonnier d'un lit, remplissait nos yeux de larmes, faisait pleurer nos coeurs.

Les enfants, à l'école, les mères, à la maison, nous tous, nous étions en deuil depuis des mois. Nous faisons reposer tous nos espoirs en un miracle qui put empêcher cette lumière de s'éteindre. Le fait qu'il y a un mois il avait triomphé d'une première crise renforçait notre espérance.

Mais la mort, la mort qui est plus forte que tout, a brisé la gigantesque énergie de cette volonté et nous sommes tous devenus orphelins, privés de notre père.

Hier, dans les rues, tout le monde pleurait. Les enfants, à l'école, les femmes à la maison, versaient des larmes.

Les affaires se sont arrêtées. Une atmosphère lourde de deuil s'est appesantie sur la nation tout entière.

Mais n'oublions pas qu'Atatürk fut un des génies les plus heureux de l'histoire. Qu'a laissé Alexandre le Grand qui avait conduit ses armées jusqu'aux Indes, lorsqu'il mourut à 32 ans ? Le néant.

Que subsistait-il, après que Napoléon eut passé comme un ouragan sur l'Europe, la mettant sens dessus dessous ? Une Europe en ruines, un monde rempli de haïnes contre Napoléon.

Washington lui-même qui avait créé une nation indépendante, a laissé après lui, en somme, cette nation indépendante.

Tandis qu'Atatürk est un des rares génies qui ait eu le bonheur de réaliser pleinement son idéal. Il a complété son œuvre incomparable et il nous l'a laissée en héritage éternel.

Il nous laisse une patrie indépendante. Il nous laisse une république jeune et vigoureuse.

Il nous laisse une révolution pleine d'allant et d'entrain.

Le monde a rarement vu — il n'a peut-être jamais vu ? — d'homme qui ait fermé tranquillement ses yeux à la vie en laissant un aussi grand héritage à sa nation.

Et la seconde raison qu'avait Atatürk de fermer les yeux avec joie pour l'éternité, résidait dans la certitude que son œuvre sera maintenue. La nouvelle génération qu'il a formée en est la gardienne. 17 millions de Turcs y veilleront. Et la nation turque tout entière, derrière son cercueil, jurera de faire vivre cette œuvre.

C'est là d'ailleurs notre seule consolation en ces jours de grand deuil.

M. Yunus Nadi observe dans le

(Suite de la 1^{ère} page)

pation sincère à notre deuil national. L'Agence Anatolie apprend que le corps diplomatique, réuni sous la présidence de son doyen S. E. Sultan Ahmet Khan, ambassadeur d'Afghanistan, a décidé de ne faire aucune invitation ou d'organiser aucune réception à partir d'aujourd'hui jusqu'au lendemain de l'enterrement, de hisser pendant tout ce temps les drapeaux en berne et comme un signe de sympathie, de se rendre in corpore à la gare ce soir pour saluer à son arrivée le président du Conseil M. Celâl Bayar et d'assister à la séance d'aujourd'hui de la Grande Assemblée Nationale.

Un banquet qui devait avoir hier soir à bord du bateau Palestina pour célébrer l'anniversaire de naissance du Roi d'Italie et Empereur d'Ethiopie a été décommandé. De même, un banquet des anciens combattants français pour célébrer l'anniversaire de l'armistice a été remis à une date ultérieure.

LES CONSULATS ETRANGERS

Tous les consulats étrangers ont arboré leur drapeau en berne et à 16 h. 30, ils se sont rendus in corpore au Vilayet pour présenter leurs condoléances au gouverneur M. Ustundag.

nous avait fait connaître en toute occasion. Pour l'appliquer, la G. A. N. dispose de pouvoirs légaux suffisants et aussi des forces suffisantes pour user de ces pouvoirs.

Nous ne doutons pas qu'en ces jours de deuil, notre grande nation saura démontrer qu'elle se place au-dessus de tout esprit national.

Atatürk n'est pas mort. Il vit avec toute la nation à laquelle il a confié son œuvre. Les gardiens invincibles de cette œuvre et du Régime Républicain, sont la nation turque, l'héroïque armée turque, la jeunesse qu'il a créée.

Nous avons perdu Atatürk ; vive la nation turque !

La nation est sur pied. Et le grand, le cher, le saint Ata l'avait préparée de façon à pouvoir continuer son œuvre après lui.

M. Hüseyin Cahit Yalçın résume comme suit, la carrière d'Atatürk dans le « Yeni Sabah » :

Atatürk est mort. Il est impossible d'exprimer la douleur et les regrets que cette courte et simple phrase exprime pour la nation turque. Sa vie a été, d'un bout à l'autre, une lutte et une épopée. Il était comme nous, un homme, un être mortel. Mais il a réalisé le miracle d'accomplir au cours de sa vie mortelle une œuvre immortelle. Il a travaillé, il a lutté ; il a affronté les haïnes et les hostilités. Mais en ce jour où son corps entre dans l'obscurité du néant, son immortalité brille d'une lumière éclatante sur les sommets.

La loi sur les Juifs en Italie

LES DISPOSITIONS SUR LES MARIAGES

Rome, 10 - Le Conseil des ministres a approuvé hier le projet de loi concernant la défense de la race italienne, suivant les décisions adoptées par le Grand Conseil du Parti. La loi comporte 28 articles.

Elle interdit les mariages entre citoyens ou citoyennes italiens de race aryenne et les personnes de race non-aryenne.

Pour les mariages entre Italiens et étrangers une autorisation ministérielle de l'intérieur, est nécessaire. Le mariage avec des personnes de nationalité étrangère est interdit aux fonctionnaires et au personnel de l'administration, sous peine de perdre leur emploi et leur grade.

Sont considérés de race juive les enfants de père et mère juifs, même s'ils pratiquent une religion autre que la religion mosaïque. Sont également considérés comme de race juive l'enfant de mère juive ou de père inconnu, ou l'enfant dont l'un des parents est juif et l'autre est étranger.

N'est pas considéré comme de race juive l'enfant dont l'un des parents est juif si toutefois ses père et mère sont ressortissants italiens.

En ce qui concerne les terrains pouvant appartenir à des juifs, le principe du Grand Conseil fixant leur superficie à un maximum de 50 hectares est changé en une loi fixant que les juifs ne peuvent pas être propriétaires de terrain dont l'évaluation fiscale dépasse au total 5.000 Lires.

La loi introduit de nouvelles dispositions selon lesquelles les juifs ne peuvent pas avoir à leur service, comme domestiques, des citoyens italiens de race aryenne. La loi précise, en outre, que les juifs ne peuvent pas appartenir aux administrations civiles et militaires de l'Etat, au parti fasciste et à toutes les organisations qui en dépendent ou sont contrôlées par l'Etat, aux administrations des provinces, des communes ni à tous les instituts et organismes qui en dépendent ; aux administrations, et organismes de droit public et aux firmes qui en dépendent ainsi qu'aux administrations des banques d'intérêt national et aux compagnies privées d'assurances.

La loi confirme les mérites nationaux, fascistes, militaires ou exceptionnels indiqués par le Grand Conseil grâce auxquels les membres des familles juives qui peuvent s'en prévaloir sont exemptés des restrictions des droits civils et des exclusions des droits civils et des exclusions d'emplois sus-indiqués, sauf en ce qui concerne les écoles de tout ordre et degré pour lesquelles une loi spéciale, approuvée également aujourd'hui fixe l'incompatibilité entre la qualité de juif et l'enseignement.

Les juifs ne pourront pas faire le service militaire ni être tuteurs ou curateurs d'enfants non-juifs.

La fin du Front Populaire en France

Paris, 10 (A.A.) — Le comité national du rassemblement populaire se réunit et prit connaissance de la lettre du parti radical-socialiste aux partis constituant le rassemblement populaire.

Cette lettre souligne que le rassemblement populaire, ne pouvait pas vivre sans la collaboration effective et loyale de tous les partis qui le composent.

Elle constate que le parti communiste ne respecta pas cette règle essentielle paralysant l'action de tous les gouvernements auxquels il promit son appui et compromettant en face du péril extérieur la force et l'unité de la nation.

La lettre proteste ensuite contre les attaques dirigées contre M. Daladier et atteignant le parti tout entier et relève que le parti radical pense que sa collaboration avec le parti accusant d'avoir trahi la France se révèle impossible.

Theatre Municipal d'Istanbul

Section de comédie

Kan Kardeşleri

Brancau 3 actes

(Trad. : Fikret Adil)

BREVET A CEDER

Le propriétaire du brevet No 2320 obtenu en Turquie en date du 17 novembre 1936 et relatif à une méthode et appareil pour contrôler la température des chambres à réaction exothermiques désire entrer en relations avec les industriels du pays pour l'exploitation de son brevet soit par licence soit par vente entière. Pour plus amples renseignements s'adresser à Ganiata, Perşembe Pazarı, Asian Han, Nos 1-3, 5^{ème} étage.

T.İŞ BANKASI

1938
PETITS
COMPTE-COURANTS

Plan des Primes

	Livres	Livres
4 lots de	1000	4000
8 " "	500	4000
16 " "	250	4000
76 " "	100	7600
80 " "	50	4000
200 " "	25	5000

384 28600

Le dernier tirage de cette année aura lieu le :

1^{er} Décembre

Un dépôt minimum de 50 livres des petits comptes-courants donne droit de participation aux tirages.



Imitez l'ABEILLE
symbole de travail et d'ordre